



**PROVINCE DE LIEGE      COMMUNE DE JALHAY**  
**ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**  
**ARRET DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES à**  
**JALHAY SART (Kermesse de Sart Station)**

**Le Bourgmestre,**

- Vu l'organisation de la kermesse annuelle à Sart Station, du 27 juin 2018 au 1er juillet 2018 ;
- Attendu que plusieurs manifestations se déroulent entre ces dates et notamment un bal, un jogging et un trail;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière;
- Vu les articles 119 et 134, 135 de la nouvelle loi communale;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles L1133-1° et L1133-2
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;
- Vu l'Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique ;

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Du mercredi 27 juin 2018 à 12h00 jusqu'au lundi 2 juillet 2018 à 08h00, le chemin n° 1 (Av Joseph Jongen, le long de l'école) sera mis en circulation interdite excepté circulation locale, en son tronçon compris entre les chemins 46 (rue L. Legras) et le chemin n° 7 (le long du ravel).

**Art. 2 :** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par des barrières et une signalisation conforme à l'A.M. du 07/05/99, **bien éclairée**.

**Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

**Art. 4 :** Le présent arrêté sera transmis à

- A Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes,
- A notre police locale,
- Au Commandant de la zone de Secours n° 4,
- A notre fonctionnaire « planu »,
- A notre service des Travaux.

Jalhay, le 23 mai 2018  
Le Bourgmestre

Michel FRANSOLET